

# Le SNPDEN était présent au salon de l'éducation

exceptionnelle, ceux qui y sont déjà (sauf baisse importante) ainsi que ceux qui, vers ou au-delà de 2000 élèves, rempliront certains critères :

- la multiplicité des sections (tertiaires, industrielles, générales),
- le fait de constituer une cité scolaire (dont le total cumulé d'effectifs permettrait de dépasser 2000 élèves),
- un très gros internat (internat sur site, ou accueillant des élèves d'autres établissements),
- l'existence de handicapés formant une ou plusieurs UPI (Unité Pédagogique intégrée),
- le fait d'être un très gros lycée hôtelier.

Au moment où ces lignes seront publiées les SA auront déjà fait remonter leurs propositions avec la difficulté suivante :

- être trop précis, inciter à surclasser trop d'établissements, c'est n'être pas discriminant, donc ne surclasser personne...
- ne pas être assez précis, c'est laisser la porte ouverte aux Recteurs qui pourraient ainsi choisir eux-mêmes en fonction de n'importe quel critère

Cependant le SA a pu connaître une situation particulière à son académie et défendre légitimement un cas de surclassement sur un critère auquel nous n'aurions pas songé. Le SA a dû demander au Recteur le classement académique, l'a étudié en s'entourant des compétences nécessaires, a participé au groupe de travail académique... et a fait remonter au Siège les éventuels problèmes.

Ce dernier point est d'autant plus essentiel que la décision finale appartient au niveau national où le SNPDEN sera évidemment (très) présent...

## Un classement porteur d'avenir pour le déroulement de carrière

Alors en conclusion que penser de ce nouveau classement largement inspiré de nos mandats syndicaux ? Certes il n'évitera pas tous les déclassements, surtout après 6 ans de statu quo : mais était-ce évitable pour des établissements plusieurs fois surclassés ou ayant perdu pas mal d'effectifs ? Les collègues concernés (et qui bénéficieront de la clause de sauvegarde) doivent aussi penser aux collègues qui attendent depuis des années leur surclassement... D'autant plus que grâce au seul SNPDEN on sort de ce problème « par le haut » puisque le solde global sera largement positif avec les nouveaux pourcentages. Enfin si on rajoute que dans les 5 ans presque un tiers de nos collègues auront pris une retraite méritée, cela signifie que nombre d'établissements de 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> catégorie seront vacants et profiteront à un plus grand nombre de collègues par rotation... Au final on risque fort de constater rapidement qu'on part à la retraite plus facilement comme chef d'un 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> qu'adjoint ou chef en 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup>... Ce n'est pas le SNPDEN qui s'en plaindra !

Du mercredi au dimanche de nombreux collègues nous ont rendu visite, occasion d'un échange sur le protocole, les mutations, les promotions...

Occasion aussi pour des enseignants de s'informer sur la profession et le concours, et pour quelques visiteurs de s'intéresser à l'ouverture du vivier de recrutement.



Jean Jacques Romero a participé à un débat sur la direction de l'établissement. Il a pu y présenter l'organigramme de l'EPLE tel qu'il ressort du protocole d'accord.

Claude Raynal, principal à Souillac est intervenu sur le collège en milieu rural. Pour elle, diriger ce type d'établissement, c'est vivre l'idéalisme dans une dimension humaine, c'est être dans un bateau, ramer dans le même sens et éviter que la barque ne se transforme en galère...

De son côté, Philippe Tournier a participé à l'atelier "les TPE, une obligation d'innover". Pour lui les TPE (qu'il qualifie avec humour de travaux pratiquement entamés) doivent favoriser une révolution des pratiques des élèves. Ces derniers vont "devenir les acteurs de la construction de leur savoir". Avec une de ces formules dont Philippe a le secret : "les élèves, abeilles du jardin des disciplines..."

